

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 NOVEMBRE 2006**

Présents :

Voir liste d'émargement

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2006
- Mise en place du nouveau Conseil d'Administration
- Mise en place de la Commission Permanente
- Mise en place du Conseil de Discipline
- Mise en place de la Commission Hygiène et Sécurité
- Tarifs du voyage des élèves de 4^{ième} en Irlande (du 30 avril au 4 mai 2007)
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Sportive
- CESC : composition et projets (2006/2007)
- Option « Découverte Professionnelle 3 heures »
- Autorisation de recruter un contrat d'Avenir pour l'aide à la Documentation
- D.B.M.
- Questions diverses

I- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2006 :

Validation par vote à l'unanimité

II-Mise en place du nouveau Conseil d'Administration :

➤ -A- Rappel et mise au point sur le Conseil d'Administration :

En théorie le C.A. se réunit trois fois par an (une fois par trimestre), en réalité les réunions ont lieu cinq à six fois par an, les autres séances sont dites extraordinaires.

Les dates sont fixées par le chef d'établissement, et les convocations envoyées dix jours à l'avance (sauf urgence).

Le quorum doit être atteint pour permettre le vote de délibération.

Si lors d'un vote, il y a partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les votes sont personnels et peuvent se faire à bulletin secret à la demande d'un membre du C.A.

Les décisions sont prises à la majorité.

➤ -B- La commission permanente :

Elle aide à la préparation du Conseil d'Administration pour :

- la préparation du budget (préparé et voté en C.A., afin d'être mis en place dès la rentrée de janvier)
- la répartition des moyens horaires pour la rentrée suivante (DGH)
- demande d'ouverture ou de fermeture de poste, d'option ..

Le fonctionnement est le même que pour le C.A. :

- convocation ;
- ordre du jour ;
- le quorum doit être atteint.

II- Mise en place des commissions :

➤ -A- La Commission Permanente :

Membres de droit	Représentant le corps enseignant	Représentant les membres ATOS	Représentant les parents d'élèves	Représentant les élèves
M.Labarbère	Mme Mongelard	Mme Pokora	Mme Rèche	Crouzet Florent
Mme Mougenot	Mme Galan		Mme Népoux	
M. Chauveau	M. Milot		Mme Genièvre	
Représentant de la collectivité de rattachement	Suppléants du corps enseignant			
M. Boueilh	Mlle Lolmède			
	M. Delrieu			
	M. Nougaret			

➤ -B- Conseil de discipline :

Membres de droit	Représentant le corps enseignant	Représentant les parents d'élèves	Représentant les élèves
M. Labarbère	Mme Laborde	Mme Rèche	Cornier Axel
Mme Mougenot	M. Delrieu	Mme Fricke	Ricot Corentin
Mme. François	M. Nicolas	Mme Cornier	
M. Chauveau	M.Rongeon		

Représentant le personnel non-enseignant	Suppléants professeurs	Suppléants Parents d'élèves	
Mme Delbos	Mlle Lolmède	M. Lespilette	
	Mme Goulinat	M. Donnefort	
	Mme. Chézaud	Mme Genièvre	

➤ -C- Comité Hygiène et Sécurité :

Représentant la direction	Représentant le corps enseignant	ACMO	Représentant les parents d'élèves	Représentant les élèves
M. Labarbère	Mme Laborde	Mme Piette	Mme Rèche	Audinot Aurélie
Mme Sorina	Mme Mongélard		Mme Népoux	
M. Chauveau	M. Rongeon		Mme Vixège	
	Suppléants			
	M. Milot			

➤ -D- Comité Education Santé Citoyenneté (CESC) :

Toutes les activités de prévention faisant partie du projet d'établissement avec :

- 1 représentant de la vie scolaire
- 1 représentant de l'intendance
- des représentants des parents d'élèves (Mme Rèche, Mme Nepoux)
- des personnels enseignants ou non
- des élèves
- et selon les sujets abordés, des personnalités extérieures

Les personnels médico-sociaux :

- l'infirmière
- l'assistance sociale
- le médecin scolaire

Ont déjà été réalisées depuis la rentrée 2006 ou sont programmées :

- l'information sur le SIDA pour les 3^{ième}
- l'information sur la drogue pour les 4^{ième}
- le projet « estime de soi » pour les 5^{ième}
- l'action de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire ainsi qu'un dépistage pour les 5^{ième} (le 07/11)
- l'information sur la prévention routière (Evabus) pour les 6^{ème} (le 26/09)
- prévention MAIF sur la conduite accompagnée pour les 3^{ème}
- démonstration sur les véhicules de contrôle par la police nationale et prévention de la violence routière (le 17/10)
- réunion du comité de pilotage du CESC qui aura lieu le 23 novembre 2006.

III- Le voyage en Irlande :

Ce voyage est organisé par Mlle Lolmède, professeur d'anglais

Le principe a été voté lors du dernier C.A.

Seuls les élèves de 4^{ième} sont concernés (49 élèves et 4 accompagnateurs).

Il aura lieu du 30/04/07 au 04/05/07. Le voyage vers l'Irlande se fera en avion au départ de Blagnac (retour à Mérignac).

Actuellement, on recense 60 demandes pour 49 places.

Le tarif est de 521,03 euros par enfant. Ce montant inclut les transports, l'assurance (bagages, rapatriement, annulation), les visites, le logement et les repas ainsi que 47,03 euros de taxes aéroport.

Les différentes subventions :

➤ - Le Foyer Socio-Educatif :

Si une participation est accordée par le foyer socio-éducatif (FSE), le tarif sera revu à la baisse pour tous les élèves (une circulaire précisant que le PLE n'a pas le droit d'établir différents tarifs entre les élèves).

➤ - Les mairies :

Elles versent leur participation soit directement aux familles, soit à l'établissement pour les élèves de la commune.

Un dossier pédagogique sera mis en place dans le futur.

Autorisation pour le chef d'établissement de signer l'acceptation du voyage.

Validation par vote à l'unanimité

IV- L'association sportive :

L'assemblée générale a eu lieu le 5 novembre 2006.

➤ - L'objectif de cette association :

Comme dans tout établissement public, l'Association Sportive est affiliée à l'UNSS. Elle organise un certain nombre d'activités sportives à plusieurs niveaux (en interne, départemental, ...). Ces activités nécessitent l'achat d'une licence (actuellement 110 licenciés).

➤ - La composition du bureau de l'association :

- Un Président : M. Labarbère
- Un secrétaire : M. Narpon
- Un trésorier : M. Simon
- Plus un certain nombre d'élèves.

➤ - Les activités proposées :

- Badminton
- Hand-ball
- football
- gymnastique
- la boxe française (dont une élève championne de France)
- VTT
- cross

Cette année toutes les activités individuelles sont reconduites, en sport collectif sont reconduits le hand-ball et le football.

➤ - Deux types d'activités :

- les activités régulières : qui sont programmées au sein de l'établissement ou dans des lieux précis avec un encadrement et des horaires réguliers.
- les activités irrégulières : qui sont les participations dans différents championnats, ils n'ont aucune aide particulière, seulement le volontariat de certaines personnes, la disponibilité de certains parents et des professeurs.

➤ - Le financement :

Il se fait par le bénéfice des licences, de la tombola et de la subvention du foyer éducatif.

➤ - L'activité cross :

Cette année, il y a eu participation globale de tous les membres de l'établissement pour l'encadrement, les repas et l'organisation sur une demi-journée (interruption des cours l'après-midi).

Validation par vote à l'unanimité

V- L'autorisation accordée au chef d'établissement pour l'ouverture d'une option appelée « découverte professionnelle 3 heures » :

Cette option est implantée dans l'académie depuis peu, elle s'adresse aux élèves qui souhaitent approfondir leur connaissance du monde du travail. Elle se ferait sur une durée de trois heures par semaine, pendant toute une année scolaire. Cette activité ne s'adresse pas qu'aux élèves en difficulté, elle est ouverte à tous les troisièmes quelque soit le niveau. Cette option est facultative, elle aiderait à la découverte du monde professionnel, et aussi pour accompagner les élèves dans leur projet d'orientation. Elle doit être souple et s'adapter au nombre d'élèves.

➤ - Le contenu :

C'est une démarche individualisée dans la mesure des possibilités. C'est une recherche personnelle sur divers champs professionnels, un travail de réflexion par différents moyens (internet, sur le terrain...). On peut donner à des élèves intéressés des connaissances précises sur des métiers dont ils ne connaissent pas le contenu, afin d'éviter d'envoyer des jeunes dans des options qui ne leurs correspondent pas.

➤ - Les démarches :

- Soit en mettant en place des situations de découvertes (visites sur des sites, venus d'intervenants extérieurs, visites à titre personnel de lycées technologiques et professionnels pour voir le matériel, les conditions de travail et de ce qui s'y fait)
- Soit par l'intervention de personnes compétentes, leurs parcours de formation, la présentation de documents mais également peut-être aussi l'ONISEP.

Les professeurs qui s'engageront dans cette activité devront avoir du temps pour la préparation, mais cela sera du ressort du chef d'établissement. L'option sera caduque si aucun professeur se porte volontaire.

Cette option sera mise en place à la rentrée pour savoir qui participera et comment et elle sera effective en octobre.

➤ - L'activité :

L'option mise en place en octobre durera jusqu'au mois de mai (année scolaire). C'est une activité pluridisciplinaire, elle s'adresse à tous les enseignants volontaires mais au-delà des

enseignants qui connaissent bien les troisièmes, peuvent participer aussi le CPE, le COP, le personnel de direction. L'équipe doit être élargie pour bien accompagner les élèves.
Si l'option est mise en place, il sera nécessaire de faire un bilan à la fin de la première année à travers le ressenti des élèves.

➤ - Les horaires :

Option de trois heures par semaine

La difficulté majeure sera l'impossibilité de faire deux options (ex : latin + option découverte = 6 heures d'options).

➤ - Les questions par rapport à cette nouvelle option :

Les enseignants sont réticents à ce genre d'option car il s'agit de volontariat et en période de restriction d'horaires ils n'ont pas connaissance de personnel à part le COP qui pourrait assurer l'encadrement de cette option.

D'autre part, trois heures d'option découverte par semaine n'est-ce pas trop pour occuper les élèves toute une année ?

Avec cette option les professeurs sortent de leur champ disciplinaire, dès qu'ils ont un projet il y a verrouillage, alors comment est-il possible de budgétiser cette option alors qu'à l'heure actuelle il y a suppression d'un nombre considérable d'options ?

De plus, selon les audits il faut diminuer les horaires d'élèves et on rajoute de nouvelles options, il y a donc contradiction. Le projet est-il déjà mis en place dans le département ?

La crainte serait que cette option soit l'option dépotoir non pas du fait du Principal mais des textes. Comment faire avec 30 élèves qui ont des choix différents ?

Les visites en entreprise se feront-elles sur les horaires de l'option ?

Les élèves, (F. Crouzet), semblent apprécier la formule, et préfèrent l'option découverte au stage qu'ils doivent effectuer en 4^{ème}, de plus ils pensent que les entreprises seront favorables pour prendre des élèves en groupe trois heures plutôt que seul pendant une semaine.

Votants :

- 15 oui
- 2 non
- 1 blanc
- 6 abstentions

VI- Autorisation demandée par le chef d'établissement pour un contrat d'avenir (aide à la documentation) :

La documentaliste en poste souhaiterait une aide :

- pour faire la classification ;
- pour la tenue de la banque de prêt ;
- pour l'accueil des élèves.

Cette personne ne serait pas autorisée à prendre en charge une classe, le travail demandé est juste un travail d'appoint pour soulager le quotidien.

Une proposition d'embauche pour un contrat d'avenir a été faite : 26 heures par semaine de décembre 2006 à juin 2007.

Une question se pose : ne serait-il pas plus intéressant de proposer ce poste à une personne déjà formée à ce genre de travail ?

Mme P. Delbos est alors intervenue en expliquant qu'elle avait occupé un poste d'aide au CDI le temps d'un remplacement, et qu'elle n'avait eu aucune difficulté à comprendre le travail demandé. Elle souligne aussi le fait que les documentalistes ont besoin d'aide.

Les professeurs et quelques parents d'élèves se demandent si se n'est pas une façon de réduire les postes concours et seraient d'accord pour soutenir un poste de documentaliste.

Une suspension de trois minutes a été faite à la demande des parents d'élèves.

Votants :

- 11 oui
- 10 non
- 2 blancs

VII- Autorisation signature convention d'adhésion à « ACHAT PUBLIC 47.ORG » :

Le Conseil Général propose d'adhérer à un site internet qui permettrait de publier les frais dépassant 4000 euros, le site est gratuit ainsi que son utilisation.

Validation par vote à l'unanimité

VIII- Tarifs des objets confectionnés :

- 4,50 euros en 6^{ième} et 5^{ième}, 6,00 euros en 4^{ième}, 6,50 en 3^{ième}
- prix de la matière d'œuvre + 10% en SEGPA
- forfaits de travaux de couture de 1,00 à 6,60 euros

Validation par vote à l'unanimité

IX- Participation du Service Annexe d'Hébergement aux charges communes de 11,50% :

Comme il est difficile de calculer exactement la consommation d'eau, d'électricité et de gaz utilisé par le service de Restauration, il est possible de reverser sur les recettes du R2 entre 11% et 15%, le collègue La Rocal a choisi : 11,50%.

Validation par vote à l'unanimité

X- Autorisation de signature des conventions d'hébergement :

Deux élèves de Clairac sont venus manger pendant plusieurs semaines, une convention a été établie afin de calculer le prix des repas.

Validation par vote à l'unanimité

XI- Travaux conseil général pour le renforcement de la murette du bât D :

Monsieur l'Intendant informe le Conseil d'Administration que le montant des travaux s'élève à 2171,94 euros pour renforcer la rampe d'accès au bât D.

XII- Conseil pédagogique :

La loi oblige à mettre en place un conseil qui réunit :

- un professeur principal par niveau
- un professeur par discipline
- un CPE

Ce conseil pédagogique doit être mis en place, il devrait avoir la possibilité de réfléchir sur les choix d'orientation dans l'établissement et le suivi sur le projet d'établissement. Il n'a aucun pouvoir de décision et ne peut faire que des propositions. Remarque : des réunions sont organisées dans l'année avec les professeurs qui pourraient être considérées comme des réunions pédagogiques (ex : avant les vacances les professeurs de français et de mathématiques ont travaillé sur les ATP).

Les professeurs vont se réunir pour en parler.

XIII- La note de vie scolaire :

La loi impose l'attribution d'une note de vie scolaire. Elle sera dorénavant attribuée à tous les niveaux et comptera dans la moyenne. Monsieur Labarbère souhaite qu'elle ne soit pas pénalisante, car éthiquement il est difficile de noter le comportement d'un élève.

Le corps enseignant et les parents d'élèves s'interrogent sur cette notation alors qu'il n'existe pas de barème, ils proposent la rédaction d'une motion sur ce point.

XIV- Projet décret anti-tabac :

La loi interdit de fumer dans l'établissement. Madame François a déjà vécu cette expérience dans un établissement précédent et la loi a été appliquée sans remous. Actuellement certains élèves sont gênés par l'odeur de tabac dans la salle d'étude proche de la salle des professeurs.

XV- Voyage des sixièmes à Montferrier en Ariège (du 21 au 25 mai 2007) :

Coût total des activités : 11 051 euros

Coût par famille : 216,70 euros par famille

Actuellement, plus de 90 demandes pour une capacité de 51 élèves.

Les sixièmes SEGPA sont prioritaires car il s'agit de l'intégration de ces élèves en priorité.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement des autres classes de sixième, les classes choisies seront celles qui auront le plus d'élèves susceptibles de partir.

Fin de la séance à 20h15.

Secrétaire de séance :

Président :

Madame V. VIXEGE

Monsieur P. LABARBERE

